

## Votre engagement, notre soutien financier

La mise en place d'un îlot en libre évolution repose sur un **engagement volontaire et de long terme** de la part du propriétaire forestier. Le LIFE Biodiv'Est soutient les forestiers qui s'engagent dans cette démarche inédite en faveur de la biodiversité !

**Vous bénéficiez d'un Paiement pour Services Environnementaux (de 5 000 € à 7 000 € / hectare)**

Pour l'arrêt volontaire de toute intervention sylvicole, le bénéficiaire reçoit une **rémunération forfaitaire** due au manque à gagner pour la non-valorisation des bois, versée en une fois au début du contrat.

**Vous bénéficiez d'une aide financière pour l'inscription du projet sur le long terme (jusqu'à 1 000 €)**

Pour les frais de contractualisation (ORE) et l'inscription du projet dans le document de gestion durable, le bénéficiaire pourra obtenir une **aide financière** pour le remboursement des frais engagés, sur présentation de facture.

L'ensemble des fonds collectés sont issus d'une grande campagne de mécénat « Ensemble, préservons les trésors cachés de nos forêts », lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

FONDATION  
DU PATRIMOINE

Life Biodiv'Est est piloté par la Région Grand Est et financé par l'Union européenne et ses partenaires



©Realizon

## La possibilité d'intégrer l'Observatoire régional des vieilles forêts

Si vous le souhaitez, des suivis scientifiques seront par la suite proposés sur un panel d'îlots en libre évolution, dans le cadre de l'Observatoire des vieilles forêts mis en place par le LIFE Biodiv'Est.

## Comment candidater ?

Cet appel à projets est ouvert à l'échelle de la Région Grand Est. Il est destiné aux **propriétaires forestiers privés et publics**, en dehors des forêts domaniales et des sites Natura 2000.



Retrouvez toutes les modalités dans le cahier des charges ici

Pour aller plus loin : <https://bit.ly/LIFEBiodivEST>

## Pour nous contacter :



STRUCTURE COORDINATRICE  
DU DISPOSITIF À L'ÉCHELLE RÉGIONALE :  
Parc naturel régional de la Montagne  
de Reims  
03 26 59 44 44  
Personne référente : Léa JOLY  
l.joly@parc-montagnedereims.fr



ÉDITION 2025 - 2026

## APPEL À PROJETS

# « îlots en libre évolution »

## à destination des propriétaires forestiers



Avec l'obtention de  
**Paiements pour Services  
Environnementaux**

## Les forêts du Grand Est : un patrimoine à préserver



1,9 million d'hectares  
soit 1/3 du territoire régional.



**une diversité d'essences remarquable** liée au passé sylvicole et aux conditions écologiques.



**Des forêts fragilisées** par le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.

## L'initiative du LIFE Biodiv'Est : un nouveau souffle à nos forêts

La Région Grand Est et ses partenaires se mobilisent pour les forêts et la biodiversité en portant un nouveau programme d'envergure : le LIFE Biodiv'Est.

Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> région en France et en Europe à porter un tel programme (dispositif européen).

Pendant 10 ans et à travers les territoires, Le LIFE Biodiv'Est vise notamment à **développer des actions innovantes** pour soutenir les forestiers et adopter de nouvelles pratiques, dans un **contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité**.

Une des opérations inédites : le lancement d'un **appel à projets à l'échelle régionale** qui vise à créer des îlots en libre évolution dans les forêts privées et publiques du territoire, avec la mise en place de **Paiements pour Services Environnementaux** pour soutenir les forestiers.



## Un îlot forestier en libre évolution, qu'est-ce que c'est ?

Un îlot en libre évolution est une surface forestière de quelques hectares sur laquelle **l'exploitation initialement prévue est volontairement suspendue sur le long terme** (au moins 70 ans). Ainsi, les arbres peuvent accomplir leur cycle de vie naturel entier jusqu'à leur effondrement et décomposition complète.

En laissant la **liberté aux processus naturels**, les îlots en libre évolution constituent des micro-réerves forestières naturelles et permettent, sur une surface donnée, de retrouver une **forte naturalité de l'écosystème forestier et l'expression d'une riche biodiversité**.

**Objectif : créer au moins 200 hectares**

d'îlots en libre évolution d'ici 2030 !



### Offrent une protection des sols :

l'absence de passage d'engins sur la zone évite tout tassement et orniérage.



### Favorisent la préservation de la biodiversité :

oiseaux, chauves-souris, insectes... **Plus de 25 % des espèces forestières** dépendent du bois mort et de la phase de vieillissement des arbres.



**Augmentent la résistance et la résilience des forêts face au changement climatique**



### Contribuent au stockage du carbone :

les forêts jouent un rôle clé pour le climat. **Plus de 50% du carbone est stocké dans les sols forestiers** en bon état écologique.



### Améliorent la qualité des sols :

la décomposition naturelle de la matière organique restitue les nutriments essentiels, permettant une **meilleure fertilité des sols**.

## Comment participer à l'appel à projets ?

### Les grandes étapes

